

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-005

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le trente du mois de janvier à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des conseils à la mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

#### **22 présents + 3 pouvoirs :**

##### **Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

##### **Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

#### **3 pouvoirs :**

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jean-Michel PROUST, Jacques ROY, Viviane CHABAUTY

**Daniel ROBERT a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 24 janvier 2018

### **FINANCES COMPTABILITE FISCALITE**

#### **PARTICIPATION ET AVANCE INITIALE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET AUTONOME DU SPIC « PRODUCTION ET VENTE D'ENERGIES RENOUVELABLES » POUR L'ANNEE 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux
- Vu le Code Général des Impôts
- Vu la délibération n°D2017-120 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2017 créant un SPIC pour la « production et vente d'énergies renouvelables » doté de la seule autonomie financière

Le début de l'année 2018 correspond à la phase de lancement des travaux de l'installation photovoltaïque. Les dépenses devront être réglées avant la perception des subventions, avant la perception du produit de la vente d'électricité.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- De réaliser une avance de trésorerie sans intérêt du budget principal vers le budget SPIC « production et vente d'énergies renouvelables » d'un montant maximum de 48 700 € débloqué en une ou plusieurs fois
- Que l'avance de trésorerie devra être remboursée, en une ou plusieurs fois, dans un délai d'un an maximum à compter de la date de déblocage des fonds
- De sursoir au versement des avances de trésorerie tant que le conseil communautaire ne se sera pas engagé formellement à un remboursement des sommes versées, dans un délai d'un an à compter du premier versement de l'avance
- Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180130-D2018005-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-02-2018

Publication le : 13-02-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48